



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 09 août 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-185

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société VAR THD, 66 avenue Amiral Daveluy à Toulon pour le compte de l'entreprise NGE INFRANET siégeant à Toulon (Var) 637 boulevard Bernard Long, en date du 09 août 2024,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux de réparation de fourreaux au niveau du n°203 route de Brignoles devant être réalisés par la Société NGE INFRANET,

ARRÊTE

Art. 1 : Pendant la période du lundi 19 août 2024 au vendredi 30 août 2024 inclus, la circulation sera alternée manuellement au niveau du n° 90 et 212 route de Brignoles de 8 h à 17 h par la Société NGE INFRANET.

Art.2 : La signalisation réglementaire des travaux sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 (8^{ème} partie) approuvée par l'Arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Le groupe NGE INFRANET et/ou ses sous-traitants se chargeront de la signalisation du chantier.

Art. 3 : La Société NGE INFRANET sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Art. 4 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS,
Monsieur le Directeur General des Services
La Police Municipale

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,
Franck PERO

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité